

2023034

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE VEHICULES COMPLETS N1

49. Emissions de CO2 / consommation de carburant / consommation d'énergie électrique :

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs

Valeurs NEDC	Essence / Diesel	Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines	233 g/km		8,9 l/100km
Conditions extra-urbaines	220 g/km		8,4 l/100km
Conditions combinées	226 g/km		8,6 l/100km

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes) :

Autonomie en mode électrique

3. Véhicule pourvu d'éco-innovations

3.1. Cade général de la ou des éco-innovations

3.2. Emissions de CO2 éparpillées totales dues aux éco-innovations

3.2.1. Emissions éparpillées NEDC (le cas échéant) : GPL / GN / Ethanol :

Essence / Diesel :

3.2.2. Emissions éparpillées WLTP (le cas échéant) : GPL / GN / Ethanol :

Essence / Diesel :

4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, action le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)

Valeurs WLTP Essence / Diesel

Emissions de CO2

Phase basse

Phase moyenne

Phase haute

Phase extra-haute

Combinaisons

Pondérées, combinées

Valeurs WLTP GPL / GN / Ethanol

Emissions de CO2

Phase basse

Phase moyenne

Phase haute

Phase extra-haute

Combinaisons

Pondérées, combinées

5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur

5.1. Véhicules électriques purs (le cas échéant)

Consommation d'énergie électrique

Autonomie en mode électrique

5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)

Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondérée)

Autonomie en mode électrique (EAER)

Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville)

60. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses

51. Véhicules à usage spécial désignation

52. Remarques (*)

Liste des pneumatiques : paramètres techniques

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz

Le soussigné, certifié par la présente que le véhicule

0.1. Marque : RENAULT

0.2. Type : MA

0.3. Variante : FMGT

0.4. Version : MASTER

0.5. Appellation commerciale : Nathalie DUPLEX

0.6. Identifiant de la famille d'interpolation : 13

0.7. Identifiant de la famille ATOT : 13

0.8. Identifiant de la famille PEMS : 13

0.9. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : 13

0.10. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) : 13

0.11. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : 13

0.12. Identifiant de la famille d'essais par évaporation : 13

0.13. Galgérie du véhicule : N1

0.14. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT s.a.s. 13, Quai Alphonse La Galla 92100 Boulogne-Billancourt France

0.15. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Plaque dans l'encadrement de la porte avant droite sous la gache

0.16. Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Marquage à froid sur la centre marche droite

0.17. Nom et adresse du mandataire du constructeur : VF1MA000364931428

0.18. Numéro d'identification du véhicule est conforme à tous égarés au type complet décrit dans le document

0.19. Numéro de réception : 02*2002/46*0016*38

0.20. Date : 21/11/2019

Le véhicule peut être immatriculé à l'aire permanente dans les Etats membres et qui utilisent les unités pour l'indicateur de vitesse Guyane

N. DUPLEX

31/01/2020

Chai du service Homologation Officielle

[Signature]